

---

# Conférence du désarmement

Français

---

## Compte rendu définitif de la mille cinq cent trente-cinquième séance plénière

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mercredi 26 février 2020, à 9 h 45

*Président* : M. Carlos Mario Foradori .....(Argentine)



**Le Président** (*parle en anglais*) : Je déclare ouverte la 1535<sup>e</sup> séance plénière de la Conférence du désarmement. Excellences, Mesdames et Messieurs, au début de la séance de ce matin, je voudrais donner la parole aux États-Unis d'Amérique et à la République islamique d'Iran, car ces deux pays figuraient sur ma liste d'orateurs à la fin de la séance plénière d'hier mais leurs délégations respectives n'ont pas pu prendre la parole en raison d'un problème technique avec le système audio. Une fois que ces pays auront exercé leur droit de réponse, nous continuerons à entendre les orateurs de haut niveau, avec des déclarations de la Slovénie, de l'Afrique du Sud, de la République bolivarienne du Venezuela et du Soudan. J'ai ensuite l'intention de permettre au Représentant de l'Indonésie de répéter la déclaration faite hier, que nous n'avons pu entendre entièrement, en raison du problème technique mentionné. Enfin, je donnerai la parole à toute délégation qui souhaite exercer son droit de réponse. Je donne la parole à la Représentante des États-Unis d'Amérique.

**M<sup>me</sup> Bauman** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président. Pourrais-je demander un léger délai, car ma Représentante permanente adjointe est légèrement en retard ? L'autre Représentant pourrait peut-être prendre la parole en premier.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Assurément. Le distingué Représentant de la République islamique d'Iran a la parole.

**M. Azadi** (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président, et bonjour à tous les collègues. Monsieur le Président, bien qu'il ne soit pas dans nos habitudes de débattre avec ceux qui ont l'habitude de répéter comme des perroquets des allégations absurdes contre l'Iran, je dois rappeler à tout le monde que ce n'est pas l'Iran qui a accumulé de belles armes. L'Iran est soumis à un embargo sur les armes depuis une décennie et il emploie son argent à des choses plus importantes que l'achat de belles armes visant à assassiner des innocents dans les pays voisins et le soutien de groupes extrémistes et terroristes.

Il convient de rappeler au Ministre saoudien que ce n'est pas l'Iran qui massacre des civils yéménites innocents depuis cinq ans. Ce n'est pas l'Iran qui exporte une idéologie extrémiste, fait des ravages dans d'autres pays ou prend en otage les Premiers Ministres d'autres pays. Les Saoudiens devraient prendre en considération le fait que nous sommes voisins perpétuels et ils devraient respecter le principe de bon voisinage. Blâmer les autres pour vos propres erreurs et méfaits ne résoudra pas votre problème. Si vous n'avez pas réussi à briser la volonté du peuple yéménite en cinq années de meurtres brutaux et de famine, vous ne devez pas blâmer l'Iran. Si nous sympathisons avec les enfants innocents qui ont été tués et mutilés par votre machine de guerre, vous devriez vous garder de pas déformer cette sympathie en la faisant passer pour la cause de votre échec. Une autre chose : avoir la force et les moyens ne vous donne pas le droit de tuer de manière aussi lâche vos pauvres frères et sœurs innocents pour prouver votre suprématie.

Monsieur le Président, le déséquilibre entre l'ambitieux programme nucléaire de l'Arabie saoudite et son engagement international en faveur de la non-prolifération est également fort préoccupant. L'Arabie saoudite continue de refuser d'appliquer intégralement son accord de garanties avec l'Agence internationale de l'énergie atomique, conclu sur la base du document INFCIRC/153 ; de permettre à l'Agence de faire des inspections ; et de fournir des déclarations complètes sur ses activités nucléaires. Plus alarmant est le fait que le Prince héritier et d'autres membres de la famille royale saoudienne ont déclaré publiquement qu'ils pourraient avoir intérêt à acquérir des armes nucléaires à un moment ou un autre à l'avenir. L'Arabie saoudite doit renforcer la confiance internationale dans la nature pacifique de son programme nucléaire en respectant pleinement les normes de non-prolifération et les engagements pris dans le cadre du Traité sur la non-prolifération et en renonçant sans équivoque à la possibilité d'acquérir des armes nucléaires.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le distingué Représentant de la République islamique d'Iran. Je donne la parole à la distinguée Représentante des États-Unis d'Amérique.

**M<sup>me</sup> Plath** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président. Je suis désolée d'avoir été en retard ce matin. Je vous remercie de me donner à nouveau la parole. Je vais répéter la partie de ma déclaration prononcée hier et, je l'espère, terminer ma déclaration aujourd'hui. J'apprécie que nous ayons la possibilité de revenir sur cette question.

Ma délégation a pris la parole pour exercer son droit de réponse à la suite de la déclaration trompeuse et incendiaire de la Fédération de Russie, qui, une fois de plus, n'accepte aucune responsabilité dans l'extinction d'accords tels que le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire et rejette entièrement la responsabilité des malheurs du monde sur une seule nation. Si les choses pouvaient seulement être aussi simples !

Monsieur le Président, avant que la Russie n'accuse quelqu'un de mettre en œuvre une politique étrangère agressive et égoцентриque, peut-être devrait-elle demander à l'Ukraine, son voisin, ce qu'elle pense de la politique étrangère de la Russie, que celle-ci proclame non agressive. Soyons clairs : qu'il s'agisse du Traité sur la limitation des systèmes antimissiles balistiques, du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire, du Plan d'action global commun ou du nouveau Traité de réduction des armements stratégiques, les États-Unis ne seront pas les seuls à se conformer à un quelconque traité. Je ne vais pas répéter dans cette salle les nombreuses et flagrantes violations du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire commises par la Russie, mais dire, et je vous prie d'en tenir compte, que les États-Unis ne concluront, n'étendront et ne prorogeront pas un traité dont le respect n'est pas pleinement vérifiable et qui n'est pas également respecté par toutes les parties. Pour que les traités et les accords de maîtrise des armements atteignent un seuil de crédibilité, il faut que toutes les parties s'y conforment pleinement. En outre, s'agissant d'un climat de sécurité en évolution, dans lequel la Russie et la Chine continuent à développer et à renforcer leurs arsenaux nucléaires, aucun traité ne permettrait de relever efficacement ces défis croissants qui se posent en matière de sécurité et ce serait au mieux faire preuve d'imprévoyance et d'irresponsabilité que de conclure un nouveau traité de sécurité qui n'inclue pas la Russie et la Chine. Les États-Unis ne désavantageront pas leur propre sécurité nationale au profit de la Russie et de la Chine. Franchement, à la suite de la réunion fructueuse des cinq membres permanents du Conseil de sécurité tenue à Londres, suivie par ce qui a été, je crois, un débat de haut niveau très constructif, ici, cette semaine, les États-Unis sont profondément déçus par la déclaration aussi irritante que défensive faite par la Fédération de Russie, qui rejette la faute sur tous sauf sur la responsable : la Russie elle-même. Ce n'est que lorsque la Russie sera prête à accepter son rôle dans le respect de ces traités qu'elle prétend si désespérément respecter que nous pourrons rétablir la confiance et envisager un nouvel environnement multipolaire en matière de sécurité. Peut-être que la Russie trouvera alors une réponse à ces généreuses ouvertures qu'elle prétend attendre.

Monsieur le Président, il nous faut envisager l'avenir. Nous devons tous faire preuve de réalisme face à l'environnement stratégique actuel en matière de sécurité, élaborer des solutions nouvelles et créatives – comme l'ont fait ceux qui nous ont précédés avec le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire et le nouveau Traité de réduction des armements stratégiques – et relever les défis qui se posent à nous aujourd'hui, tels qu'ils sont et non tels que nous nous en souvenons ou tels que nous souhaitons qu'ils soient. À cette fin, les États-Unis sont prêts et disposés à inviter la Russie et la Chine à participer à une discussion authentique, opportune et pertinente sur la maîtrise des armements. Une invitation à laquelle nous attendons, nous aussi, une réponse.

En ce qui concerne l'Iran, notre objectif demeure, comme nous l'avons toujours affirmé, de parvenir à un accord qui traite de manière globale l'ensemble des menaces que pose ce pays, y compris ses activités régionales déstabilisatrices, son développement de nombreux missiles balistiques et son programme nucléaire. Un accord qui ne traiterait pas cet éventail complet des capacités ne ferait que brièvement entraver ses activités et ses aspirations nucléaires. Mais pour y parvenir, l'Iran doit être prêt à fonctionner comme un pays normal, à changer son comportement malveillant et à prendre des mesures durables pour démontrer que son programme nucléaire est, et sera toujours, pacifique. Malheureusement, alors que mon président a déclaré que nous sommes prêts à recourir à

des moyens diplomatiques avec l'Iran, ce pays a continué à répondre à notre diplomatie par la violence.

Monsieur le Président, pour reprendre les mots prononcés par le Vice-Ministre iranien des affaires étrangères hier, les seules personnes qui « violent systématiquement » quoi que ce soit sont les Iraniens. L'interruption du Plan d'action global commun et le fait que l'Iran reste soumis à des sanctions lui sont purement imputables. Comme la Russie, l'Iran devrait peut-être cesser de chercher à rejeter la faute sur les autres et accepter la responsabilité de ses actes et de leurs conséquences.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie la distinguée Représentante des États-Unis d'Amérique. Nous allons maintenant poursuivre avec le débat de haut niveau. À ce stade, permettez-moi de suspendre la séance afin d'accueillir notre premier hôte de marque, S. E. M. Matej Marn, Vice-Ministre des affaires étrangères de la République de Slovaquie.

*La séance est brièvement suspendue.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : La séance reprend. Chers collègues, je souhaite chaleureusement la bienvenue à notre premier distingué hôte, M. Matej Marn, Vice-Ministre des affaires étrangères de Slovaquie. Je vous remercie, Excellence, d'être venu prendre la parole devant la Conférence du désarmement. Vous avez la parole.

**M. Marn** (Slovaquie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. Soyez assuré du plein appui de mon pays aux efforts que vous déployez pour diriger nos travaux avec efficacité.

Monsieur le Président, la Slovaquie partage l'inquiétude du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies concernant l'érosion progressive de nos instruments de désarmement. Au cours de l'année écoulée, nous avons été témoins de l'extinction du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire, de l'affaiblissement progressif du Plan d'action global commun et de l'incertitude qui plane sur la prorogation du nouveau Traité de réduction des armements stratégiques.

Nous avons exprimé à maintes reprises notre inquiétude face au retrait des États-Unis du Plan d'action global commun et à la réduction par l'Iran de ses engagements. À notre avis, l'accord nucléaire est un élément essentiel de l'architecture mondiale de non-prolifération nucléaire et doit être préservé. À cet égard, je demande instamment à l'Iran de revenir sans délai au respect intégral du Plan d'action global commun et j'invite toutes les parties à déployer de sérieux efforts pour poursuivre la mise en œuvre de cet important accord international. Je voudrais également réitérer le soutien total de mon pays à l'Agence internationale de l'énergie atomique dans ses travaux professionnels et impartiaux en cours de vérification et de contrôle de la mise en œuvre de l'accord nucléaire.

Néanmoins, mon pays est convaincu que cette tendance négative en matière de maîtrise des armements nucléaires et de désarmement peut être inversée. La prorogation du nouveau Traité de réduction des armements stratégiques serait un excellent début. Nous attachons la plus haute importance à sa prorogation et encourageons les États-Unis et la Fédération de Russie à chercher à réduire davantage leurs arsenaux.

Monsieur le Président, je suis convaincu que l'ordre international fondé sur des règles, avec le multilatéralisme comme principe clef, est au cœur de nos intérêts communs. De l'avis de la Slovaquie, la Conférence est l'une des principales instances de désarmement et elle a le potentiel de préserver et de faire progresser davantage au niveau international une maîtrise des armements, un désarmement et une non-prolifération efficaces et fondés sur des traités. À cet égard, il est essentiel de faire en sorte que les travaux de fond de la Conférence puissent commencer. En outre, la Slovaquie soutient la révision urgente des méthodes de travail de la Conférence.

Nous sommes convaincus que la pleine participation des pays qui attendent de devenir membres, y compris le mien, apporterait un nouvel élan aux travaux de la Conférence. Dans ce contexte, nous soutenons fermement la proposition visant à désigner un coordinateur chargé d'étudier les questions liées à l'élargissement de la composition de la Conférence. Nous sommes profondément préoccupés par le fait qu'un État membre de

l'Union européenne ait été empêché de participer en tant qu'observateur aux travaux de la Conférence en 2020.

Cette année, nous nous attacherons à assurer le succès de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020. Pour la Slovénie, le Traité est la pierre angulaire du désarmement nucléaire, de la non-prolifération et des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Nous sommes fermement convaincus que les trois piliers du Traité ne peuvent pas se renforcer mutuellement si ses dispositions ne sont pas mises en œuvre dans leur intégralité. Il s'agit notamment de réaliser des progrès concrets vers la pleine application de l'article VI, avec pour objectif ultime l'élimination totale des armes nucléaires. Nous pensons que ce noble objectif peut être atteint grâce à une approche progressive, axée sur des mesures concrètes et des résultats tangibles.

Dans cet esprit, la Slovénie appelle à la mise en œuvre complète du plan d'action de la Conférence d'examen de 2010, y compris la mesure au titre de laquelle la Conférence du désarmement devrait commencer à négocier un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires.

Sans aucun doute, l'une des étapes essentielles vers un monde exempt d'armes nucléaires est également une interdiction complète des essais d'armes nucléaires. À cet égard, la Slovénie appelle tous les États qui ne l'ont pas encore fait à signer et à ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires ; en particulier les États dont la ratification est nécessaire pour que le Traité prenne effet.

La Slovénie soutient également les efforts diplomatiques déployés pour parvenir à la dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible sur la péninsule coréenne. Nous demandons instamment à la République populaire démocratique de Corée de se conformer aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, de ratifier sans délai le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et de réintégrer le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et le Système de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Enfin, Monsieur le Président, je tiens à vous assurer que la Slovénie continuera à promouvoir et à soutenir l'égalité des genres dans les instances internationales. Nous sommes convaincus que la participation égale des femmes et des hommes à la non-prolifération et au désarmement, ainsi que leur rôle de premier plan à cet égard, sont essentiels pour instaurer durablement la paix et la sécurité.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie M. Marn de sa déclaration. Je vais maintenant suspendre la séance pour quelques instants, le temps de raccompagner Son Excellence.

*La séance est brièvement suspendue.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : La séance reprend. Excellences, Mesdames et Messieurs, je voudrais souhaiter chaleureusement la bienvenue à notre hôte de marque, S. E. M. Alvin Botes, Vice-Ministre des relations internationales et de la coopération de la République d'Afrique du Sud. Je vous remercie, Excellence, d'être venu prendre la parole devant la Conférence du désarmement. Vous avez la parole.

**M. Botes** (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner l'occasion de m'adresser à cette auguste assemblée. Excellences, Mesdames et Messieurs, en 2020, nous commémorerons un certain nombre d'événements marquants, notamment le soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, mais surtout le cinquantième anniversaire du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et le vingt-cinquième anniversaire de sa prorogation indéfinie. Cette année marque également le soixante-quinzième anniversaire de la première utilisation des armes nucléaires et de l'expérience de leurs conséquences catastrophiques.

Monsieur le Président, il convient de rappeler que la toute première résolution adoptée par l'Assemblée générale, en 1946, appelait à éliminer les armes atomiques des armements nationaux. En conséquence, nous avons élaboré le TNP, dont le préambule souligne « les dévastations qu'une guerre nucléaire ferait subir à l'humanité entière et la nécessité qui en résulte de ne ménager aucun effort pour écarter le risque d'une telle

guerre ». L'Afrique du Sud continue de considérer le TNP comme la pierre angulaire du régime de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Le TNP constitue un compromis historique entre les États dotés d'armes nucléaires et les États non dotés d'armes nucléaires, en vertu duquel les premiers ont entrepris d'éliminer leurs armes nucléaires sur la base de l'engagement réciproque des derniers de ne pas chercher à acquérir l'arme nucléaire.

Toutefois, Monsieur le Président, si les mesures de non-prolifération ont été renforcées, des progrès concrets similaires n'ont pas encore été accomplis dans le domaine du désarmement nucléaire. L'Afrique du Sud considère donc que les efforts visant à prévenir la prolifération des armes nucléaires devraient s'accompagner d'un effort simultané visant à éliminer toutes les armes nucléaires de manière vérifiable et irréversible.

De même, l'Afrique du Sud demeure fortement préoccupée par le manque apparent d'empressement et de sérieux avec lesquels les engagements solennels, notamment en matière de désarmement nucléaire, continuent d'être considérés. Plus inquiétantes encore sont les tentatives visant à nier ou à réinterpréter les engagements de désarmement nucléaire pris depuis la Conférence d'examen et de prorogation.

Les réductions sont importantes, mais elles ne remplacent pas les mesures de désarmement nucléaire concrètes, transparentes, irréversibles et vérifiables. Les programmes de modernisation en cours, notamment en ce qui concerne les vecteurs, montrent clairement que certains États souhaitent toujours conserver ces instruments de destruction indéfiniment, contrairement à leurs obligations juridiques et à leurs engagements politiques. Cela sape le compromis que constituent le TNP et également les normes de non-prolifération établies par le Traité.

Alors que nous nous préparons pour la Conférence d'examen de 2020, nous devons impérativement faire le point des progrès accomplis dans la mise en œuvre de toutes les dispositions du TNP et des engagements solennels qui ont été pris à ce sujet. L'Afrique du Sud considère que le point de départ de la Conférence d'examen doit être la réaffirmation de l'engagement sans équivoque en faveur du désarmement nucléaire et des principes émanant des précédentes conférences d'examen, notamment les principes de transparence, d'irréversibilité et de vérifiabilité, qui devraient s'appliquer à toutes les mesures de désarmement nucléaire, de réduction des armes nucléaires et de maîtrise des armements. Tout document final futur ne devrait pas revenir en arrière ni réinterpréter les accords conclus lors des conférences d'examen de 1995, 2000 et 2010, qui restent valables et devraient être pleinement mis en œuvre. Des progrès concrets sur ces accords seront essentiels pour le cycle d'examen de 2020. Nous ne devons pas nous démobiliser face à la menace que posent les armes nucléaires et le fait que les obligations de désarmement découlant de l'article VI n'ont pas été pleinement exécutées. Les dispositions du TNP et les documents finals des conférences d'examen doivent être respectés pour maintenir la vitalité de cet important instrument juridique.

Monsieur le Président, le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires n'était qu'une réalisation, fruit de notre travail, devant nous conduire vers un monde exempt d'armes nucléaires. Il complète d'autres instruments internationaux en contribuant au respect des obligations de désarmement nucléaire prévues par le TNP et à la réalisation des objectifs du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et des différents traités établissant des zones exemptes d'armes nucléaires, comme le Traité de Pelindaba interdisant les armes nucléaires en Afrique. Le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires prévoit différentes voies d'adhésion pour les États dotés d'armes nucléaires ou qui en abritent, lorsqu'ils sont prêts, au moyen d'un processus de désarmement nucléaire assorti de délais, vérifiable et irréversible. Il n'énonce pas tous les détails d'un tel processus, mais permet plutôt de poursuivre les négociations sur les arrangements à adopter lorsque les États en question sont prêts à y adhérer. Si les portes du Traité ont toujours été ouvertes, certains États ont choisi de ne pas exercer leurs responsabilités et de ne pas y participer. Toutefois, le Traité est rédigé de manière à tenir compte de leurs besoins et il prévoit ce dont ils auront besoin au moment de leur adhésion.

L'Assemblée générale, lors de sa première session extraordinaire consacrée au désarmement, a examiné le rôle important que peut jouer un mécanisme international approprié conçu pour traiter les problèmes de désarmement. En conséquence, nous sommes

ici aujourd'hui devant la Conférence du désarmement, qui a été établie en tant qu'unique instance multilatérale de l'ensemble de la communauté internationale pour les négociations sur le désarmement. Il est regrettable que, alors que nous disposons d'un organe qui a pour mandat de négocier des instruments multilatéraux de désarmement, cela fait vingt-quatre ans que celui-ci ne s'acquitte pas de son mandat de base.

L'Afrique du Sud considère que plusieurs questions à l'ordre du jour de la Conférence sont depuis longtemps mûres pour des négociations, notamment l'élaboration d'un traité interdisant la production de matières fissiles et d'un traité sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace ainsi que d'autres mesures efficaces en faveur du désarmement nucléaire. Les groupes d'experts gouvernementaux sur ces questions, dans leurs discussions et leurs rapports, ont montré qu'ils étaient favorables à la tenue de négociations. Il n'y a donc aucune raison pour que l'une ou l'ensemble de ces questions ne puisse être soumis à des négociations à la Conférence, compte tenu notamment des complexités de chacun de ces domaines, dont la résolution peut nécessiter du temps. L'Afrique du Sud estime que la conclusion de ces instruments ne pourrait en aucun cas nuire aux intérêts nationaux des États en matière de sécurité. Au contraire, l'établissement de nouvelles normes dans ces domaines ne peut que contribuer au renforcement de la paix et de la sécurité régionales et internationales. De plus, le simple fait de négocier contribue également au rétablissement de la confiance entre les États, ce qui, à notre avis, s'avère grandement nécessaire.

Nous regrettons que la Conférence n'ait pas été en mesure de s'acquitter de son mandat au cours des vingt-quatre dernières années, mais nous espérons que les efforts déployés pour parvenir à un consensus sur un programme de travail et entamer des négociations pourront se poursuivre. Il ne fait aucun doute que tous les membres de la Conférence du désarmement devront faire preuve d'une plus grande souplesse et de la volonté de dépasser les intérêts partisans. Dans le même temps, nous devons nous garder de conférer à la Conférence un mandat de délibération, par opposition à un mandat de négociation, vu que le document final adopté par l'Assemblée générale à l'issue de sa première session extraordinaire consacrée au désarmement a établi une distinction claire entre le mécanisme de délibération et le mécanisme de négociation. La réinterprétation des accords passés, tels que le document final, contribue à l'impasse dans laquelle se trouve la Conférence, en raison du manque de souplesse dont font preuve les membres pour ce qui est de remplir le mandat conformément au document final.

En conclusion, Monsieur le Président, comme l'a dit un jour l'archevêque Desmond Tutu, lauréat du prix Nobel, « le désarmement n'est pas une option que les gouvernements peuvent choisir ou non. C'est un devoir moral qui leur incombe à l'égard de leurs citoyens et de l'humanité dans son ensemble. Nous ne devons pas attendre un autre Hiroshima ou Nagasaki pour enfin mobiliser la volonté politique de bannir ces armes des arsenaux mondiaux ». Les conséquences humanitaires catastrophiques de l'utilisation des armes nucléaires doivent stimuler les efforts de désarmement et rendre cette utilisation impensable. La crédibilité des organes multilatéraux et le caractère sacré des accords et des engagements issus des processus multilatéraux doivent être respectés et protégés afin de préserver l'architecture du désarmement et de la non-prolifération nucléaires.

La responsabilité première de la prise des mesures nécessaires pour éliminer les armes nucléaires incombe aux États dotés d'armes nucléaires, mais nous devons tous jouer notre rôle pour atteindre notre objectif commun. Tous les États doivent par conséquent s'engager sans plus tarder dans un processus accéléré de négociations qui conduira à terme au désarmement nucléaire dans tous ses aspects, sous un contrôle international strict et efficace.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Excellence, de votre déclaration. Permettez-moi maintenant de suspendre brièvement la séance, le temps de raccompagner Son Excellence M. Botes.

*La séance est brièvement suspendue.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : La séance reprend. Excellences, Mesdames et Messieurs, je voudrais souhaiter chaleureusement la bienvenue à notre prochain hôte de marque, S.E.M. Alexander Yáñez Deleuze, Vice-Ministre des affaires multilatérales du

Ministère du pouvoir populaire pour les affaires étrangères de la République bolivarienne du Venezuela. Je vous remercie, Excellence, d'être venu prendre la parole devant la Conférence du désarmement. Vous avez la parole.

**M. Yáñez Deleuze** (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) :  
Merci beaucoup, Monsieur le Président. Je salue tous les délégués et collègues diplomates présents ici. La République bolivarienne du Venezuela félicite la République d'Argentine pour son accession à la présidence de la Conférence du désarmement à sa session de 2020.

La Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020 sera l'occasion d'évaluer l'état de la mise en œuvre des engagements politiques et juridiques pris en matière de non-prolifération, de désarmement et d'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, que le Venezuela a résolument adopté, est l'instrument général de maîtrise des armements juridiquement contraignant qui compte le plus grand nombre de parties. Le Mouvement des pays non alignés a lancé de fervents appels pour que ses engagements soient respectés.

Le Venezuela, en tant qu'État non doté d'armes nucléaires dont la diplomatie de paix est fondée sur les idéaux boliviens, appelle à appliquer l'article VI du Traité, dans lequel les États parties s'engagent à poursuivre de bonne foi des négociations sur des mesures efficaces relatives à la cessation de la course aux armements nucléaires et au désarmement nucléaire et sur un traité de désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace. Le Traité reconnaît le lien intrinsèque entre la non-prolifération et le désarmement général et complet. Nous saluons les efforts visant à éliminer toutes les armes nucléaires – un engagement pris par les États dotés d'armes nucléaires envers les États non dotés d'armes nucléaires. En 2020, parallèlement à la Conférence d'examen du TNP, la Conférence du désarmement a l'obligation d'ouvrir la voie à un monde exempt de la menace que posent les armes nucléaires, conformément à l'article VI du Traité.

Cela ne sera possible que si la volonté politique des États de reconnaître les priorités en matière de désarmement, de négocier et de s'engager effectivement à remplir leurs obligations prévaut. La Conférence d'examen du TNP doit travailler dans ce sens. Le climat de sécurité ne doit pas freiner les progrès en matière de désarmement nucléaire. Le Venezuela est convaincu que le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements, combinés à l'intensification des mesures visant à promouvoir et à rétablir la confiance, peuvent contribuer à réduire les tensions existantes. Il est plus que jamais nécessaire de tirer le meilleur parti du potentiel existant dans toute l'étendue et l'ensemble des capacités du mécanisme de désarmement.

Tous les orateurs qui m'ont précédé ont souligné l'importance de cette conférence et le caractère unique de celle-ci, qui est le seul organe ayant un mandat spécifique de négocier des instruments de désarmement juridiquement contraignants. Elle a un potentiel suffisant pour œuvrer immédiatement à cette fin. Il est impératif d'entamer des négociations sur des instruments contraignants interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires, avec des dispositions spécifiques relatives à la vérification des stocks de ces armes, à la prévention d'une éventuelle course aux armements dans l'espace et à des garanties de sécurité négatives.

La République bolivarienne du Venezuela est un partisan du désarmement général, de la non-prolifération et de l'utilisation pacifique des armes nucléaires et, en conséquence, elle appelle la Conférence à revitaliser sa mission en adoptant d'urgence un programme de travail complet et équilibré qui reflète les priorités en matière de désarmement. Il est clair que l'impasse dans laquelle se trouve cette conférence – qui dure depuis plus de vingt ans – n'est pas due à des lacunes dans ses méthodes de travail ou son Règlement intérieur. Les faits montrent que la Conférence n'a pas du tout progressé dans l'exécution de son mandat ces dernières années parce qu'une délégation, motivée par ses intentions suprémacistes, a subordonné la négociation de documents juridiquement contraignants à une révision de ses méthodes de travail. La Convention sur les armes biologiques et la Convention sur les armes chimiques ont été conçues avec succès selon ces mêmes règles.

Seule l'élimination totale des armes nucléaires peut garantir l'autopréservation de l'humanité. Le Venezuela appuie toutes les initiatives qui visent à réaliser un désarmement général et complet. Il estime que ces armes sont contraires à l'existence humaine et à la vie sur Terre. La République bolivarienne du Venezuela est favorable à toute mesure régionale susceptible de contribuer à la création d'un engagement multilatéral universel en faveur du désarmement.

L'Amérique latine et les Caraïbes sont une zone de paix, exempte d'armes nucléaires, telle qu'établie par le traité de Tlatelolco de 1967 et déclarée lors du sommet de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC) tenu à La Havane en 2014. Les Chefs d'État et de gouvernement présents à ce sommet se sont engagés à ne pas permettre une quelconque accumulation d'armes nucléaires ou d'autres armes de destruction similaires et à ne pas en offrir la possibilité. Les zones exemptes d'armes nucléaires sont un moyen efficace d'affirmer l'idée d'une interdiction mondiale.

Le Venezuela invite toutes les régions à faire un effort déterminé pour refléter cette valeur internationale fondamentale et à condamner vigoureusement toute tentative visant à promouvoir ou à faciliter toute forme d'accumulation d'armes. Nous demandons l'élimination des armes nucléaires et de leur rôle dans les doctrines de défense stratégique, les politiques de sécurité et les stratégies militaires. Il n'est pas possible de défendre une conception de la sécurité reposant sur la promotion et le développement d'alliances militaires fondées sur la dissuasion et la menace de l'emploi des armes nucléaires.

Il est alarmant que des bases militaires soient établies dans des États non dotés d'armes nucléaires par le biais d'accords et de traités de défense régionaux, ce qui signifie que même ces États sont contraints d'adhérer à la doctrine de dissuasion nucléaire adoptée par les États dotés d'armes nucléaires. Le Venezuela félicite les États dotés d'armes nucléaires qui ont exprimé leur volonté de faire des efforts concrets pour créer un climat de confiance et de coopération.

En conséquence, mon pays soutient la proposition et les initiatives présentées par la Russie et la Chine pour prévenir une course aux armements dans l'espace. En tant que pays épris de paix, nous appelons les États à appuyer cette proposition afin d'éviter la prolifération des armes dans l'espace. En 2017, le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, auquel le Venezuela est partie, a été adopté par les deux tiers des États Membres de l'Organisation des Nations Unies. Ce traité constitue un pas en avant dans le régime de désarmement nucléaire et vise à préserver l'espèce humaine.

Ma délégation est préoccupée par les politiques menées par certaines puissances impérialistes qui tentent, en pratiquant l'unilatéralisme, de violer la souveraineté et l'indépendance politique des États, sapant ce faisant la paix, le développement et la solidarité internationale. Ces puissances font la guerre aux pays en développement et les envahissent afin de s'approprier et d'exploiter impitoyablement leurs ressources naturelles. Nous sommes à une étape critique de notre histoire. Le multilatéralisme est contesté par les puissances impérialistes et génocidaires qui cherchent à imposer leur hégémonie, même par la force et des actes de guerre. En empruntant cette voie, ils font preuve d'un manque de respect éhonté pour la Charte des Nations Unies et les normes fondamentales du droit international.

L'année 2020 a commencé par une attaque d'un État doté d'armes nucléaires contre un État non doté d'armes nucléaires. Un grand chef militaire iranien, une figure clef de la lutte contre le terrorisme, le général Soleimani, a été assassiné en violation des principes les plus fondamentaux du droit international. Il s'agissait d'un acte de terrorisme d'État flagrant, qui a créé de nouvelles tensions régionales. De même, le Venezuela souffre de mesures coercitives unilatérales illégales imposées par le Gouvernement des États-Unis d'Amérique qui ont été la cause de morts, de douleurs et de souffrances parmi le peuple vénézuélien. Ces mesures sont assimilables à des crimes contre l'humanité. Le Gouvernement du Président Nicolás Maduro a par conséquent déposé une plainte auprès de la Cour pénale internationale. Nous espérons que les coupables de ces crimes seront sanctionnés.

Cette conférence est l'instance appropriée pour renforcer les initiatives qui contribuent à l'établissement d'un consensus concernant la production d'instruments juridiquement contraignants visant à prévenir une course aux armements, à éviter une guerre nucléaire, à protéger les États non dotés d'armes nucléaires et à interdire le placement et l'utilisation d'armes dans l'espace. Le Venezuela réaffirme qu'il importe de promouvoir le multilatéralisme en tant que principe fondamental des négociations sur le désarmement et la non-prolifération. Il réaffirme donc qu'il importe de convoquer une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement. Cela reste l'instance la plus appropriée pour traiter les priorités énoncées par la première session extraordinaire, y compris le désarmement nucléaire, qui est la priorité absolue pour la communauté internationale.

La Conférence du désarmement ne peut plus retarder le début de ses travaux de fond. La validité et même la pertinence de cette instance dépendront de la rapidité avec laquelle nous entreprendrons cette tâche. Nous devrions commencer par convenir du programme de travail et d'un calendrier d'activités. Nous sommes convaincus qu'en 2020, la Conférence pourra progresser dans la recherche du consensus nécessaire pour garantir la paix et la sécurité internationales.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie M. Yáñez Deleuze de sa déclaration. Permettez-moi maintenant de suspendre brièvement la séance, le temps de raccompagner Son Excellence.

*La séance est brièvement suspendue.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : La séance reprend. Je voudrais maintenant inviter S. E. M. Osman Abufatima Adam Mohammed, Ambassadeur, Chargé d'affaires et Représentant permanent adjoint de la République du Soudan auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève, à prendre la parole devant la Conférence du désarmement. Je vous remercie, Excellence, de prendre la parole devant la Conférence. Vous avez la parole.

**M. Mohammed** (Soudan) : (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, Excellences, Mesdames et Messieurs, je tiens tout d'abord à féliciter l'Argentine pour son accession à la présidence de la Conférence du désarmement.

C'est un grand honneur pour moi de prendre la parole devant la Conférence aujourd'hui en ma qualité de président de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. Ce dimanche 1<sup>er</sup> mars 2020 marque le vingt-et-unième anniversaire de l'entrée en vigueur de cet instrument historique relatif à l'assistance humanitaire et au désarmement. Vingt-et-un ans est une longue période, aussi est-il opportun de marquer une pause et de faire le point sur ce qui s'est passé pendant ce temps.

Comme nous l'avons noté lors de la quatrième Conférence d'examen des États parties à la Convention, qui s'est tenue en novembre dernier à Oslo, le mouvement antimines terrestres continue de progresser vers la réalisation de ses objectifs. Cent soixante-quatre États se sont à présent fermement engagés à mettre fin aux souffrances et aux pertes humaines causées par les mines antipersonnel.

Bien sûr, mettre fin aux souffrances causées par les mines antipersonnel ne se limite pas à réaliser l'acceptation universelle des conventions. Nous devons également nous attacher à nettoyer toutes les zones minées, à détruire tous les stocks et à porter assistance aux victimes. Des progrès significatifs ont été accomplis dans ces domaines au cours des vingt années qui se sont écoulées depuis l'entrée en vigueur de la Convention.

Monsieur le Président, 31 États parties se sont maintenant acquittés de leur obligation d'identifier les zones minées et de détruire toutes les mines antipersonnel qui s'y trouvent. En outre, un État partie, le Chili, a confirmé qu'il achèverait ses activités de déminage en 2020.

En ce qui concerne la destruction des stocks de mines antipersonnel, depuis l'entrée en vigueur de la Convention, au total, les États parties ont détruit environ 53 millions de mines stockées.

En ce qui concerne l'assistance aux victimes, le lien entre la promesse faite dans la Convention d'aider les rescapés de l'explosion de mines terrestres et le cadre pertinent des droits de l'homme a été renforcé par des interactions avec les cadres juridiques liés aux droits des personnes handicapées et avec les secteurs de la santé, de l'éducation, de l'emploi et du développement.

En outre, l'un des chefs de file de ce mouvement, la Norvège, a dirigé les travaux de la quatrième Conférence d'examen l'année dernière, qui a abouti à l'adoption du Plan d'action d'Oslo (APLC/CONF/2019/5), qui guidera les États parties dans l'application de la Convention durant les cinq prochaines années.

Monsieur le Président, permettez-moi de saisir cette occasion pour appeler tous les membres de la Conférence qui n'ont pas encore adhéré à la Convention à le faire le plus rapidement possible. En outre, je demande à tous les États de redoubler d'efforts pour appliquer la Convention. Je travaillerai en étroite collaboration avec les organisations régionales du monde entier en vue de parvenir à l'universalisation de la Convention. À cette fin, la récente initiative de l'Union africaine, « Faire taire les armes d'ici à 2020 », me permettra de nouer des relations de travail avec cette organisation importante et dynamique pendant notre présidence.

Notre convention est historique et nos progrès ont été considérables, mais il reste encore beaucoup à faire. Travaillons ensemble pour atteindre notre objectif ultime commun d'un monde sans mines d'ici à 2025.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, permettez-moi de faire quelques observations sur mon pays, le Soudan. Avant tout, je tiens à vous remercier d'avoir accepté la demande du Soudan de prendre part à la Conférence en qualité d'observateur. À l'heure où le Soudan préside la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, il s'agit d'un pas en avant dans les efforts déployés par le pays en faveur du désarmement. Le Soudan est engagé dans des efforts de désarmement dans notre région, tels qu'une collaboration bilatérale avec le Tchad en vue de mener des opérations de déminage dans les zones frontalières. Nous travaillons à la conclusion prochaine d'un accord.

Comme vous le savez peut-être, le Soudan a récemment connu une transformation politique à la suite d'une révolution populaire qui a appelé à instaurer la liberté, la paix et la justice. Le Gouvernement de transition qui a été mis en place est résolu à effectuer des changements positifs fondamentaux dans le pays. Un processus de rétablissement de la paix a été lancé à titre prioritaire, en faisant participer tous les groupes armés, et des accords ont déjà été signés à mesure que le processus progresse. Le Gouvernement de transition travaille à l'ouverture de couloirs humanitaires au moyen de la lutte antimines. Cette initiative aidera de nombreuses régions à se développer et à prospérer et permettra aux personnes déplacées par les conflits précédents de retourner en toute sécurité dans leur foyer.

Poursuivons notre travail collectif pour nous rapprocher de notre objectif ultime, en plus grand nombre et avec un solide engagement que nous maintiendrons jusqu'à ce que le travail soit accompli. Je vous remercie, Monsieur le Président.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie Son Excellence de sa déclaration. J'ai été informé que le distingué Ambassadeur d'Indonésie a décidé de ne pas prononcer de nouveau sa déclaration d'hier. Excellences, Mesdames et Messieurs, des délégations ont demandé à prendre la parole pour exercer leur droit de réponse. La première délégation sur ma liste est la Turquie.

**M. Güneş** (Turquie) (*parle en anglais*) : Merci beaucoup, Monsieur le Président. Après avoir écouté les éminentes personnalités de haut rang et entendu certains de leurs commentaires sur le statut d'observateur et l'élargissement, je voudrais exercer mon droit de réponse comme suit :

Monsieur le Président, lors des séances tenues les 21 et 28 janvier 2020, nous avons présenté en détail notre position concernant une demande de statut d'observateur et nous avons fourni au secrétariat nos déclarations à mettre en ligne sur le site Web. Comme nous

l'avons indiqué précédemment, nous fournirons volontiers de plus amples informations aux délégations intéressées.

En ce qui concerne l'élargissement et la composition de la Conférence du désarmement, je me contenterai de renvoyer aux interventions de ma délégation dans cette enceinte, que ce soit dans le cadre de réunions informelles ou officielles. À l'évidence, le moment n'est pas encore venu pour la Conférence de prendre des mesures à ce sujet, étant donné qu'elle n'est toujours pas à même de reprendre ses travaux de fond conformément à son mandat initial et qu'elle a du mal à parvenir à un consensus, même sur des questions simples, avec sa structure et sa composition actuelles.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je vous remercie. La deuxième délégation sur ma liste qui souhaite exercer son droit de réponse est la République populaire démocratique de Corée.

**M. Han** Tae-song (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président. Au cours du débat de haut niveau, nous avons entendu de nombreuses délégations parler du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Certaines délégations ont lié cette question à mon pays et à d'autres pays. Mon opinion sur la question est que si les États-Unis d'Amérique n'avaient jamais développé d'arme nucléaire, et si plusieurs autres pays n'avaient pas suivi son exemple, le Traité n'aurait jamais vu le jour. Si cela avait été le cas, je me demande de quoi nous discuterions aujourd'hui à la Conférence du désarmement, et à quel point le monde serait différent et pacifique.

Le Royaume-Uni est l'un des pays qui a procédé à des essais nucléaires et qui est devenu un État producteur d'armes nucléaires après les États-Unis. Il est illogique de faire valoir que les armes nucléaires du Royaume-Uni sont une précaution ou des armes de dissuasion et ne constituent pas une menace pour la sécurité mondiale, alors que la dissuasion nucléaire d'autres États à des fins d'autodéfense constitue un grave problème de prolifération nucléaire. Nous avons entendu à maintes reprises la déclaration officielle du Royaume-Uni sur son engagement total en faveur du désarmement nucléaire mondial. Cela signifie-t-il que le Royaume-Uni est prêt à démanteler toutes ses armes nucléaires et à prendre la tête des efforts mondiaux visant à éliminer complètement les armes nucléaires dans le monde ? Je pense que la réponse est non. En effet, s'il en était ainsi, le Royaume-Uni ne devrait pas pointer du doigt d'autres pays qui prennent des mesures défensives pour protéger leur sécurité nationale contre des menaces extérieures.

Les commentaires ciblant mon pays énoncés dans les déclarations faites par l'Estonie et ce matin par la Slovaquie ne méritent aucune réponse. Ils montrent simplement leur ignorance de la situation politique dans la péninsule coréenne, et je pense que cela les couvre de honte. Les pays européens doivent garder à l'esprit que le fait de mentionner continuellement la République populaire démocratique de Corée pour améliorer le texte de leurs discours ne contribuera pas à résoudre le problème. Leurs tentatives visant à accroître la pression exercée sur la République populaire démocratique de Corée ne feront qu'aggraver la situation dans la péninsule coréenne. Je pense que personne ne souhaite cela.

Quant au Japon, je pense toujours que les observations de ses représentants sont sournoises et parfois éhontées. Le Japon n'est pas habilité à parler du droit à la légitime défense de la République populaire démocratique de Corée. Le Japon utilise la prétendue menace que pose la République populaire démocratique de Corée comme prétexte pour accélérer sa remilitarisation. Le renforcement des forces militaires du Japon, notamment les lancements répétés de satellites espions et son projet de création d'une unité de défense spatiale, montre clairement sa sinistre ambition de s'assurer une domination militaire en Asie, ce qui constitue une grave menace pour la paix et la stabilité dans cette région.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur de la République populaire démocratique de Corée. La prochaine délégation qui souhaite exercer son droit de réponse est l'Ukraine.

**M. Klymenko** (Ukraine) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président. Puisque c'est la première fois que je prends la parole sous votre présidence, permettez-moi de vous féliciter chaleureusement pour votre entrée en fonctions et de vous souhaiter plein succès dans cette entreprise exigeante.

Avant de poursuivre, je tiens également à saisir cette occasion pour féliciter les présidences algérienne et argentine et leurs équipes respectives pour les efforts inlassables qu'elles déploient en vue de réaliser une percée au niveau de la Conférence du désarmement, comme en témoigne l'ensemble de documents actualisés qui a été récemment distribué, qui, à notre avis, constitue une bonne base pour la poursuite des discussions.

Puisque mon pays a été mentionné hier par les États-Unis d'Amérique dans le contexte de l'agression menée par la Fédération de Russie contre l'Ukraine, je voudrais remercier la délégation des États-Unis pour la solidarité indéfectible de ce pays. Pour ma part, je dois souligner que cette agression a un caractère permanent. Tout récemment, le 18 février 2020, les forces d'occupation russes ont marqué le sixième anniversaire de l'agression armée contre l'Ukraine et le cinquième anniversaire de la tragédie de Debaltseve en lançant une attaque d'artillerie et d'infanterie contre les positions ukrainiennes dans la région de Louhansk. Les forces d'occupation russes ont utilisé des armes interdites par les accords de Minsk.

La Russie a prouvé une fois de plus qu'elle n'est pas disposée à s'engager de bonne foi et de manière constructive dans le processus de paix. Les hostilités et les actes de violence sur le terrain, commis quotidiennement par les autorités d'occupation russes, mettent en péril ce processus fragile et diminuent considérablement la sécurité de la population civile, qui continue à souffrir.

Permettez-moi de vous rappeler qu'à ce jour, environ 44 000 km<sup>2</sup> – soit quelque 7 % du territoire ukrainien – sont sous occupation étrangère, en violation flagrante de la Charte des Nations Unies. Au moins 14 000 personnes ont été tuées et plus de 27 000 blessées.

Monsieur le Président, chers délégués, j'ai attiré à plusieurs reprises l'attention dans cette enceinte sur la militarisation progressive et menaçante de la République autonome de Crimée par la Fédération de Russie, qui conduit à la violation du statut de zone exempte d'armes nucléaires de la péninsule de Crimée. Dans cet esprit, la stricte application de la résolution 74/17 de l'Assemblée générale, en date du 13 décembre 2019 (A/RES/74/17), intitulée « Problème de la militarisation de la République autonome de Crimée et de la ville de Sébastopol (Ukraine), ainsi que de certaines parties de la mer Noire et de la mer d'Azov », revêt une importance capitale.

Je ne me lasse pas de réaffirmer l'impact sur l'architecture de la sécurité mondiale qu'a eu la violation flagrante par la Fédération de Russie du Mémorandum de Budapest, en particulier dans le contexte de la prochaine Conférence d'examen de 2020.

Non seulement la Russie a violé le Mémorandum de Budapest, mais, du fait de son agression contre l'Ukraine, elle enfreint également de manière persistante les dispositions de la Convention sur certaines armes classiques et de la Convention sur les armes biologiques, comme nous l'avons régulièrement souligné sur les plateformes appropriées, en fournissant des données actualisées. La violation par la Fédération de Russie du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire a considérablement sapé la stabilité régionale et internationale. Nous ne pouvons pas fermer les yeux. Notre auguste organe s'inscrit dans un certain contexte. En nous efforçant de renouveler le travail de fond de la Conférence, nous devons maintenir un lien constant avec la réalité, même si celle-ci est désagréable.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Excellence, de votre déclaration. L'État membre suivant qui a demandé à exercer son droit de réponse est la Chine.

**M. Ji Zhaoyu** (Chine) (*parle en chinois*) : Merci, Monsieur le Président. En réponse à l'observation faite au titre du droit de réponse par la Représentante des États-Unis ce matin, je tiens à souligner et à signaler que la délégation des États-Unis a justifié les multiples écarts et retraits unilatéraux de leur pays de traités, et surtout le fait qu'il se soit débarrassé des entraves qu'imposent les instruments de maîtrise des armements existants et se soit ainsi engagé librement dans le développement d'armes stratégiques.

Ses accusations contre la Chine ne sont qu'un prétexte. La Chine ne l'acceptera absolument jamais et la communauté internationale ne se laissera pas tromper par les fabulations des États-Unis. Nous demandons instamment aux États-Unis, en tant que pays possédant le plus grand arsenal nucléaire, d'assumer honnêtement leur responsabilité spécifique de prendre la tête du désarmement nucléaire, de répondre favorablement aux propositions faites par la Fédération de Russie, de proroger le nouveau Traité de réduction des armements stratégiques et de progresser dans la réduction substantielle de leur arsenal nucléaire. Telles sont les mesures pratiques que les États-Unis doivent prendre pour créer les conditions requises pour les futures négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, et qui correspondent au consensus de longue date et aux aspirations de la communauté internationale.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le distingué Représentant de la Chine. Le distingué Représentant du Japon souhaite également exercer son droit de réponse.

**M. Nakai** (Japon) (*parle en anglais*) : Merci beaucoup, Monsieur le Président. Nous ne voulons pas gaspiller le précieux temps de la Conférence du désarmement à discuter de questions autres que les questions de fond relatives au désarmement. Mais à la suite de l'accusation absurde et totalement infondée portée contre nous par la République populaire démocratique de Corée, nous sommes contraints d'exercer notre droit de réponse.

Le message adressé à la République populaire démocratique de Corée dans notre déclaration lors du débat de haut niveau est très simple : nous exigeons qu'elle tienne parole sur la dénucléarisation en renonçant aux armes nucléaires qu'elle a mises au point au mépris de trois résolutions du Conseil de sécurité.

L'accusation selon laquelle le Japon s'est engagé dans la militarisation dans le but d'assurer sa domination militaire en Asie est totalement absurde et ne mérite pas de réponse dans le cadre de cette Conférence. Mais puisque le Représentant de la République populaire démocratique de Corée a mentionné notre programme spatial, permettez-moi de préciser brièvement que l'objectif de l'unité spatiale récemment créée au sein de notre Force d'autodéfense aérienne est d'améliorer la connaissance de l'environnement spatial. Cela est conforme à l'objectif de notre programme spatial, qui est de promouvoir les utilisations pacifiques et stables de l'espace.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le distingué Représentant du Japon. Le Représentant suivant qui a demandé à exercer son droit de réponse est la distinguée Représentante de la Fédération de Russie.

**M<sup>me</sup> Kuznetsova** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Monsieur le Président, plusieurs orateurs ont mentionné la Russie ce matin. Ma délégation se réserve le droit d'exercer son droit de réponse lors de prochaines réunions.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie la distinguée Représentante de la Fédération de Russie. La prochaine délégation qui souhaite exercer son droit de réponse est celle de la République populaire démocratique de Corée.

**M. Han** Tae-song (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président. Par le passé, les représentants du Japon ont prétendu ne mentionner mon pays qu'en ce qui concerne le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Mais, comme ma délégation l'a déjà demandé, la question est de savoir pourquoi la question nucléaire n'est soulevée que s'agissant de la République populaire démocratique de Corée. S'il n'y avait pas de menace nucléaire constante de la part d'autres pays, comme les États-Unis d'Amérique, nous n'aurions pas besoin de développer une force de dissuasion nucléaire.

Vous savez, mon pays est l'un des plus petits de notre région, nous n'avons donc pas besoin de ce genre de chose. Nous aussi, nous voulons investir tous nos efforts dans le développement de l'économie nationale. Mais la situation ne nous permet pas de le faire. Quant au Japon, ce pays a été vaincu lors de la Seconde Guerre mondiale et n'a donc pas le droit d'avoir une armée régulière. Pourquoi, alors, augmente-t-il son budget de la défense ? Pourquoi tente-t-il de se militariser ? Comme je l'ai dit, le Japon utilise la prétendue menace que poserait mon pays comme excuse pour accélérer sa remilitarisation. Le Japon a causé de grandes souffrances aux pays asiatiques pendant la Seconde Guerre mondiale,

si bien que toute tentative de remilitarisation de ce pays, comme je l'ai dit, constitue une grande menace pour la paix et la sécurité dans la région et inspire la peur et l'inquiétude à tous les pays asiatiques.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur de la République populaire démocratique de Corée. Le distingué Représentant du Japon souhaite exercer son droit de réponse.

**M. Nakai** (Japon) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vais être très bref. Tout ce qui a trait à la Seconde Guerre mondiale n'a absolument aucun rapport avec les discussions de la Conférence du désarmement. Nous sommes ici pour discuter des questions de fond relatives au désarmement. En outre, nous voudrions rappeler à la République populaire démocratique de Corée qu'elle a pris un engagement relatif à la dénucléarisation. Nous demandons à ce pays de tenir sa parole.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le distingué Représentant du Japon. Le distingué Représentant de la République islamique d'Iran a demandé la parole pour exercer son droit de réponse.

**M. Azadi** (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président. Je prends la parole pour exercer notre droit de réponse aux observations faites par la Représentante des États-Unis ce matin. La Représentante des États-Unis a répété des allégations absurdes contre l'Iran et a prêché que nous devrions devenir un pays « normal ». Mais nous devons nous demander qui parle de « normes » et de « normal ». Un régime qui n'a aucune considération ni aucun respect pour les normes internationales peut-il prendre un ton moralisateur pour parler du comportement d'autrui ? Une administration impulsive ayant un long passé de violation de ses engagements internationaux et multilatéraux a-t-elle une quelconque autorité pour parler de l'Iran, qui a montré par le passé qu'il respectait ses obligations internationales ? Le régime des États-Unis – qui a violé sans vergogne la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité – a-t-il un quelconque motif juridique ou moral de critiquer l'Iran pour avoir pris des mesures correctives, conformément aux termes du Plan d'action global commun, afin de corriger le déséquilibre causé par l'acte unilatéral et illégal des États-Unis ?

Le régime des États-Unis doit être tenu responsable de ses actes et de ses provocations qui sont impulsifs, irresponsables et illégaux et qui ont été la cause principale de l'instabilité et de la violence en Asie occidentale. Les États-Unis doivent apprendre qu'ils ne peuvent pas dicter des normes tout en continuant à agir de manière anormale et immorale. Les États-Unis doivent reconnaître que le monde entier en a assez de leur arrogance, de leur hypocrisie et de leur sentiment que tout leur est dû. Il est scandaleux que les États-Unis aient l'impudence de penser qu'ils peuvent tromper le monde entier en faisant croire à leurs allégations absurdes et insensées à l'encontre d'autres nations. Ils feraient mieux de revenir à un comportement normal et à une manière civilisée de s'engager, plutôt que de poursuivre de manière obsessionnelle leur unilatéralisme dangereux et irresponsable.

Monsieur le Président, dans de telles circonstances, parler de nouvelles négociations est un faux-semblant : un geste hypocrite sans aucune crédibilité.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le distingué Représentant de la République islamique d'Iran. La distinguée Représentante des États-Unis d'Amérique demande à nouveau la parole.

**M<sup>me</sup> Plath** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous remercie de me donner la parole. Je voudrais faire une observation très précise. Les États-Unis se tiennent aux côtés de nos collègues japonais et j'invite instamment notre collègue de la République populaire démocratique de Corée à tenir compte de mon avertissement qui a précédé. La délégation de la République populaire démocratique de Corée ferait mieux de s'en tenir aux faits et de reconnaître la situation en matière de sécurité telle qu'elle est aujourd'hui, non telle qu'elle était il y a soixante ans d'après ses souvenirs. Cela n'est utile à personne dans cette salle.

Quant à l'Iran, ma délégation ne s'abaissera pas à répondre à son intervention ridicule. Les observations du Représentant iranien ne font que prouver encore une fois combien l'Iran est aujourd'hui isolé sur toutes ces questions.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie la distinguée Représentante des États-Unis d'Amérique. Le distingué Représentant de la République populaire démocratique de Corée a décidé d'exercer son droit de réponse.

**M. Han** Tae-song (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président. La relation entre mon pays et le Japon n'est pas une relation normale. Il s'agit d'une relation entre une victime et un agresseur. Le Japon a colonisé mon pays pendant plus de trente-six ans. Il a imposé de grandes souffrances, non seulement à la population de mon pays, mais aussi à celle d'autres pays d'Asie. Aujourd'hui, il tente de procéder à sa remilitarisation, ce qui préoccupe fortement mon pays et d'autres pays de notre région. Si le Japon souhaite sa remilitarisation, il devrait trouver un autre prétexte qui n'implique pas la République populaire démocratique de Corée. Si le Japon souhaitait vraiment normaliser ses relations avec la République populaire démocratique de Corée, il devrait s'excuser et offrir une compensation pour ce qu'il a fait à mon pays.

En ce qui concerne les observations des États-Unis d'Amérique, j'ai mentionné les événements d'il y a soixante-quinze ans parce que le Japon nous utilise comme prétexte pour procéder à sa remilitarisation. Lors d'une séance précédente, la Représentante des États-Unis, à ma grande surprise, m'a demandé de clarifier le terme « politique hostile ». L'anglais est la langue officielle des États-Unis. Ce n'est pas ma langue maternelle, c'est ma deuxième langue. Je crois qu'elle sait que je faisais référence à la politique hostile des États-Unis, donc je ne sais pas pourquoi elle m'a demandé cela. Elle se moquait peut-être de moi. Si les États-Unis souhaitent se ranger du côté du Japon, ils doivent savoir le genre de choses qui se sont passées dans la péninsule coréenne et voir que le Japon souhaite se servir de nous comme prétexte pour sa remilitarisation.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la République populaire démocratique de Corée. Est-ce qu'une autre délégation souhaite prendre la parole ? Cela ne semble pas être le cas, donc notre séance de ce matin est terminée. La prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement se tiendra le jeudi 27 février 2020, à 10 heures. La séance est levée.

*La séance est levée à 11 h 30.*